Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212203921-20260403-202026-DE

Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 avril, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.

Date de la convocation et de la publicité : le 27/03/2026

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Michel PANSARD, Marie-José JOLY-RICHEUX, Gilbert PHILIPPE, Anne DURAND, Géraldine CARDIN, Olivier LACHIVER, Isabelle LECLERCQ, Alain CABARET, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Anne-Sophie HOCQUET, Marc LEMARIé

Secrétaire de séance : Anne-Sophie HOCQUET

Représentés : Sarah HARDOUIN représentée par Philippe LOHIER, Éric DROGUET représenté par Marie-José JOLY-RICHEUX

Nombre de Conseillers : 15 **En exercice : 15** **Présents : 134** **Votants : 15**

DELIBERATION N°20-2026 Approbation du compte rendu de la réunion du 27 mars 2026

Les membres du Conseil ayant été destinataires du compte rendu de la réunion du 27 mars 2026, et en ayant pris connaissance, Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur sa conformité :

Le Conseil à l'unanimité Approuve le compte rendu de la réunion du 27 mars 2026

Fait à Plévenon, le 07/04/2026
Le Maire, Philippe LOHIER

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Publié et Transmis au représentant de l'Etat le : 0704//2026